





QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 15 décembre 2015

### **QUESTIONS SNJ**

1-De nombreuses formations ont été mises en place en cette fin d'année bénéficiant à beaucoup de salariés de FMM.

Comment le choix de ces formations a-t-il été fait et pour répondre à quels besoins? De nombreux salariés nous ont rapporté que certaines d'entre elles étaient inadaptées, voire simplement inutiles.

Ces formations ont été mises en place à la demande des services concernés et les contenus ont été travaillés et validés par ces mêmes services. Les retours des formations réalisées laissent apparaître un niveau de satisfaction qui dépasse les 90%. Aucune critique n'a été remontée directement au service formation.

2- Question récurrente : La direction a annoncé que le renouvellement du matériel informatique allait résoudre les problèmes de lenteur des ordinateurs et autres supports. Le renouvellement complet du parc informatique était prévu pour Décembre. Nous sommes à quelques jours de la fin du mois et le travail n'est pas accompli. Nous rappelons que le démarrage d'un PC peut prendre jusqu'à 5 minutes et une impression jusqu'à 3minutes.

D'après les retours de la DTSI, les salariés ont constaté des améliorations depuis le changement de leurs postes de travail. Ils sont à présent 900 à avoir bénéficié du renouvellement du matériel informatique. 350 postes restants seront changés au plus tard début février.

3-le Snj est inquiet en ce qui concerne la rédaction Lusophone qui vient de perdre la vacation d'un TCR, malgré les alertes formulées par les journalistes et les TCR quant aux conséquences sur la qualité de l'antenne. Pourquoi la direction a-t-elle décidé de supprimer cette vacation. Quelles sont les propositions pour les personnes qui faisaient cette vacation ?

Ce point a donné lieu à un vote en CHSCT. Sur les 7 votants, il y a eu 5 abstentions, 1 vote contre et 1 vote pour. Sur les 2 journalistes travaillant dans la rédaction, l'un a voté pour, l'autre s'est abstenu, personne n'a voté contre.

Par ailleurs, lors de la réunion du CHSCT, le Chargé d'Unité de Production est venu expliquer le fonctionnement de la rédaction avec un TCR. Il a été précisé qu'en cas de besoin il était possible de détacher ponctuellement un TCR supplémentaire. Actuellement, la rédaction portugaise est celle qui bénéficie le plus d'heures de TCR par rapport à ses heures d'antenne.

4-L'entreprise France Média Monde a-t-elle passé un quelconque contrat avec la société 5com. Si oui de quelle nature et pour quels services ?

La société 5com était un sous traitant de Syntec, premier infogérant de France 24, puis un sous traitant d'Osiatis. Depuis le changement de prestataire en 2014, la société 5com n'effectue plus de prestation pour FMM.

#### **Questions CGT**

1. Le TCR magazine a dans ses attributions la diffusion du produit final. Si ce dernier est gréviste comment se fait-il qu'un PAD diffusé le jour de la grève ait été maintenu?

Si le produit était mis dans le PAD avant que le salarié ne se mette en grève il est normal qu'il soit diffusé. Le travail effectué par le salarié avant la grève appartient à l'entreprise qui est en droit de le diffuser.

2- Jeudi 10 décembre dernier, on a demandé à un TCR de faire en plus de sa vacation les journaux de 18h et 19h sans vraiment lui faire comprendre qu'il allait remplacer 2 grévistes déclarés et sans préciser qu'il pouvait refuser, est-ce une méthode validée par la direction ?

L'employeur a la responsabilité d'organiser le travail pour assurer la production avec les moyens humains dont il dispose. Il peut donc organiser différemment le travail des non grévistes pour assurer la continuité de l'antenne, dans la mesure où cela ne modifie pas les dispositions contractuelles du salarié remplaçant. Les salariés d'une manière générale ne peuvent décider de refuser l'organisation mise en place par l'employeur.

3- La nouvelle législation sur les « mutuelles d'entreprise » (assurances complémentaires santé obligatoires) s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans ce cadre, quatre demi-journées de négociation ont eu lieu. A leur issue, les organisations syndicales devaient être informées du choix de l'organisme d'assurance et ne l'ont pas été. Quand le seront-elles ? Quand les salariés seront-ils mis au courant des nouvelles dispositions qui s'appliqueront à eux ?

Le choix de l'organisme a été validé par le CA le mardi 15 décembre 2015. La complémentaire santé retenue est Malakoff-Médéric dont le gestionnaire reste Gras Savoye. L'ensemble des salariés seront informés par courrier individuel. Les nouvelles dispositions s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et seront conformes aux négociations entreprises avec les élus.

4- Il y a de plus en plus d'antennes dans le studio 33, ce dernier est-il équipé d'un diffuseur secours Nétia?

Aucun studio de trois places n'est équipé d'un diffuseur de secours. La mise en place des diffuseurs de secours sera budgétée en 2016.

5- Des promesses de « réfléchir » à une réévaluation de leurs salaires ont été faites aux documentalistes RFI non cadres en début d'année. Depuis, rien. Comme il est sous-entendu que les négociations en cours sur le nouvel accord d'entreprise ne résoudront pas non plus leur situation salariale, quand ces documentalistes auront-elles une chance d'être entendues ?

#### La DRH examinera leur situation dans le cadre des prochaines NAO.

6- Une évaluation de la nouvelle situation suite à l'allongement de la vacation de nuit (21h30 à 5h45) des journalistes multimédia à la rédaction internet de RFI devait avoir lieu après quelques mois. Quand ce bilan sera-t-il fait avec les intéressés (que des CDD et pigistes) et avec les membres du CHSCT, par ex. sur le respect des pauses légales, des pauses repas et une évaluation de la charge de travail ?

# Une réunion CHSCT sur ce point peut être organisée début 2016.

7- Comment la DRH peut-elle imposer dans tous les services la règle de « deux semaines d'arrêt maladie non remplacées » sans même prendre en considération des situations particulières (période de l'année particulièrement chargée pour un service, plusieurs absences simultanées, etc.) ?

Il s'agit d'un choix budgétaire arbitré par la Direction de l'entreprise. Par ailleurs, la Direction a déjà tenu compte de certaines situations particulières pour palier les absences, mais ce n'est pas possible à chaque fois.

8- Certaines phrases du rapport d'expertise Technologia mettent clairement en lumière ce qui est dénoncé en réunion DP par la majorité des élus dans les 3 entités de l'entreprise :

"Sur le plan collectif, le médecin du travail constate des doléances récurrentes en rapport avec l'organisation du travail. Les difficultés ressenties sont différentes selon les entités. À RFI, elles sont le plus souvent en rapport avec les changements organisationnels suite à la réduction des effectifs, les nouvelles exigences des métiers et l'insuffisance de possibilités d'évolution professionnelle. Au sein de France 24, des difficultés exprimées sont essentiellement en lien avec l'adaptation aux rythmes de travail très intenses, aux horaires alternants dont le travail de nuit. À MCD, les doléances portent plus sur l'ambiance de travail et l'absence de soutien social, au sein du collectif."

"Ce qui est ici mis en exergue, c'est surtout l'incapacité de l'encadrement à gérer ces conflits et le manque de soutien managérial dont les salariés ont l'impression de manquer dans la gestion et la régulation des collectifs de travail"

"Mal à l'aise dans leurs fonctions, certains cadres intermédiaires ne communiquent pas assez avec leurs troupes. Ailleurs, on évoque le cas d'un N+1 qui ne vient jamais dans les locaux où travaillent ses équipes... Un sentiment d'évitement ou de retrait de la fonction managériale apparaît ainsi, qui renforce le sentiment d'absence de régulation des tensions ou conflits"

Qu'envisage la direction pour que ces conditions - prises très au sérieux par les élus – ne s'aggravent avec le nouvel accord d'entreprise et les différents modes de gestion qui en découleraient ?

- 9- Toujours selon Technologia pour plus des ¾ des salariés de FMM, le travail demandé nécessite de longues périodes de concentration intense et une bonne moitié des salariés estime qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire à l'élaboration de leur travail. Ces deux facteurs associés génèrent une quantité de stress assez inquiétante. Quelles sont les solutions prévues pour pallier ces problèmes?
- 10- Le rapport fait également état d'une augmentation considérable de la charge de travail. Or les nouvelles dispositions qui se profilent et le budget qui doit rester constant ne laisse présager aucune solution à ce problème. Mais peut-être y en a-t-il une pas encore dévoilée?
- 11- La répartition de la charge de travail est perçue par les salariés comme inégalitaire. Comment la DRH compte gommer ces différences de traitement?
- 12- Le refrain de la chanson de Technologia répété ad libitum, mentionne le manque de soutien de la DRH. Comment la DRH explique-t-elle ce sentiment et comment compte-t-elle se rapprocher des salariés?

## Réponse aux questions ci-dessus :

Le rapport reçu du cabinet Technologia par la Direction est un pré-rapport que le cabinet a demandé en séance du CHSCT de tenir <u>confidentiel</u>. Ce rapport fera l'objet de modifications par les membres du CHSCT et par la Direction. Il a été demandé à Technologia que le médecin du travail, que le cabinet n'a pas rencontré dans le cadre de son expertise, soit reçu avant l'établissement d'un rapport définitif.

Suite à ce rapport définitif, la Direction consignera dans un plan annuel de prévention des risques les actions à mener en réponse à l'expertise et le présentera au CHSCT. La formation des cadres intermédiaires sera notamment une priorité.

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel accord d'entreprise la création de 20 ETP supplémentaires pour France 24 en contrepartie de la diminution du temps de travail et de l'adaptation des cycles au regard de la pénibilité engendrée par certains des cycles. Les évolutions de planifications seront inscrites à l'ordre du jour du CE et du CHSCT pour avis.

Aussi, une réflexion sera menée sur une présence plus visible de la DRH auprès des salariés.

13- Quand auront lieu les formations au management et aux risques psycho-sociaux pour les personnels encadrant?

Le plan de formation 2016 sera présenté au CE en janvier 2016. Le contenu de ces formations sera présenté par la suite au CHSCT.

14- Les TCR en ont plus qu'assez d'avoir à changer de vacation, de service, de vie depuis déjà plusieurs années. Les réformes et réorganisations se succèdent et la charge de travail ne cesse d'augmenter. Certains n'ont aujourd'hui même plus le temps d'aller se restaurer. Le stress s'accroit et cela ne semble inquiéter personne.

Depuis le passage au « tout TCR » les personnels techniques naviguent à vue sur une mer bien agitée. A quand la terre ferme?

Toutes les réformes et réorganisations de service font l'objet d'une discussion en CHSCT. Chaque vacation de TCR est examinée avec soin. La Direction s'efforce d'inscrire sur le planning les pauses déjeuner pour tous les TCR.

15-Les salariés de F24 se demandent pourquoi la direction de FMM ne généralise-t-elle pas le système de taxi prépayés, système déjà établi pour RFI. En effet, cela simplifierait la tâche au service de remboursement mais éviterait aussi des problèmes de budget pour les salariés chaque mois. Certains salariés n'osent pas se présenter pour demander un traitement de leur cas, la direction par conséquent pourrait elle envisager cette solution plus équitable ?

Les taxis prépayés concernent tous les collaborateurs travaillant exclusivement de nuit, y compris les salariés de France 24.

En revanche, les collaborateurs travaillant en cycles ne peuvent bénéficier de taxis pré-payés. Le remboursement de leurs frais de taxis s'effectue sur justificatifs après validation du planning.

16-La direction a engagé des négociations pour l'obtention d'une nouvelle mutuelle, avez-vous des informations sur l'appel d'offre en cours ?

## Cf. réponse à la question 3 de la CGT.

17-Les salariés rencontrent un problème de connexion pour accéder à leur planning de l'extérieur malgré les consignes données par les techniciens. Pouvez-vous mettre en œuvre un système qui permette à tous de se connecter ?

Le changement d'adresse de connexion et de login sont à l'origine du problème de connexion sur Optiweb. Les salariés qui rencontrent ce problème peuvent s'adresser à Nicolas Bergeret.

18-Les coordinateurs antenne sont au 1<sup>er</sup> étage alors que les régies de production sont elles au-rez-dechaussée ou au 2<sup>ème</sup> étage, les communications se font donc par le réseau d'ordres via les clés sur le Drake. Deux clés sont installées, une pour l'échange avec les chefs d'édition pour la gestion du timing notamment. Les coordinateurs antenne, isolés, demandent quasi systématiquement au chef d'édition de laisser cette clé "ouverte" afin d'entendre ce qui se passe en régie. Les techniciens de chez Ericsson jugent inacceptable d'être écoutés ainsi en permanence et demandent le retour à un process normal du réseau d'ordre. Une 2<sup>ème</sup> clé plus "mystérieuse" permet l'écoute unilatérale du drake du chef d'édition sans que celui-ci en soit forcément informé, les conversations entre techniciens peuvent donc être suivies à leur insu. Que la direction propose t elle pour mettre fin à ce système d'écoute ?

La Direction n'a pas connaissance d'une 2<sup>nde</sup> clé d'ordre pour écouter la régie. Ce problème sera vérifié.

19-Le pré-rapport Technologia a été porté à notre connaissance et montre très nettement la souffrance des salariés à F24. Apparaît notamment une souffrance liée aux manquements managériaux et en particulier au manque de retours de la part des chefs de service. La direction pourrait elle, comme le préconise le rapport Technologia, mettre en place une plage destinée aux debriefs entre les supérieurs hiérarchiques, les journalistes et les techniciens ?

## Cf. réponse aux questions 8 à 13.

20-La journée de grève de jeudi 10 décembre a très nettement montré la différence de traitement entre grévistes et non grévistes, la CGT déplore que des messages oraux ou écrits envoyés aux grévistes de F24 aient eu cours durant et après les heures de grève, nous demandons à la direction de cesser toute forme d'intimidation et exigeons le respect du droit de grève.

Le droit de grève a été respecté et la Direction n'a jamais eu recours à aucune forme d'intimidation. Il est rappelé que conformément à la récente jurisprudence de France Télévision, les salariés doivent se déclarer grévistes au début de leur vacation. L'employeur a de son coté l'obligation de maintenir l'activité, de l'organiser et d'assurer la continuité du service public.

## **Questions CFDT**

1- Des TCR de MCD demandent à avoir accès à l'intranet de RFI. L'intranet nouvelle formule n'est-il pas commun toutes chaines et tous personnels confondus ? Y a des informations réservées aux TCR RFI qui pourraient intéresser les TCR de MCD ?

Les TCR de MCD ont bien accès à l'intranet de RFI et aussi à celui de France Médias Monde.

2- Pourquoi l'éditorial de MCD transmet les prévisions de diffusion des émissions à la dernière minute voire pas du tout ? Ces informations sont nécessaires pour le remplacement des TCR.

Les prévisions sont en principe envoyées tous les lundis, le temps de collecter toutes les informations nécessaires.

3- Il y a de plus en plus de demande de remplacements à la dernière minute auprès de la Direction de la Production sur des événements éditoriaux dont la couverture est pourtant prévue de longue date. Le nombre de TCR n'est pas extensible à l'infini. Il faut impérativement mieux anticiper.

L'information a été remontée à la Direction de RFI. Les prévisionnels seront transmis aux TCR d'une manière anticipée.

4- Il est quasi impossible d'avoir le service Formation au téléphone - la promesse avait été faite que la situation devait s'améliorer, où en est-on ?

Le service formation s'efforce de répondre à tous les appels. Pour cela, les lignes fixes ont même été basculées sur les téléphones portables.

Les salariés sont invités de laisser un message vocal ou de se déplacer dans le service, situé au 8<sup>ème</sup> étage coté RER.

5- Est-il envisagé une augmentation des astreintes - pas d'augmentation depuis plus de 15 ans ?

Dans les dispositions du nouvel accord d'entreprise, les astreintes seront rémunérées et récupérées alors qu'aujourd'hui elles sont récupérées.

- 6- Malgré nos relances permanentes et malgré ses promesses répétées, la direction de MCD n'a toujours pas trouvé de solution convenable pour régler le problème de la présentation de l'émission « Cultures ». La direction l'a confiée à une pigiste alors même que de nombreuses personnes (en CDI) manifestent depuis longtemps leur intérêt pour présenter l'émission.
- 7. Pourquoi la direction persiste dans son obstination à fermer la porte aux collaborateurs?
- 8. La solution de confier l'émission à une pigiste est-elle permanente ?

# Réponse aux questions 6, 7 et 8 :

Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse lors d'une précédente réunion de DP.

Ce choix s'explique notamment par la volonté de la Direction de ne pas perturber les tableaux de service en mobilisant un journaliste de la rédaction. L'émission a ainsi été confiée à une journaliste de grande expérience dont le profil répond aux exigences de l'émission qui est dans sa version actuelle de grande qualité.

9. Nous l'avons vu pendant les dernières semaines : les rediffusions de l'émission sont fréquentes et les problèmes en direct nombreux en raison de la « sur-sollicitation » de la présentatrice sur plusieurs fronts. Preuve en date l'émission du 21 octobre où on a été obligé de diffuser de la musique pendant près de la moitié de l'émission. Comment la direction pense remédier, une fois pour toute, à ces problèmes ?

Les rediffusions, ponctuelles, sont liées aux absences pour maladie de la présentatrice. En revanche, lors de l'émission du 21 octobre, il s'agissait d'un problème technique.

10- Est-ce possible d'avancer un montant précis pour les personnes qui partent en mission, au lieu d'être remboursé après leur retour ?

Une carte Visa est disponible gratuitement pour les collaborateurs avec 60/90j de débit différé ; ce qui permet de se faire rembourser avant le débit de la carte.

11- Est-ce possible que les deux caisses parmi les 3 à la cantine, restent ouvertes jusqu'à la fermeture de la cantine, sachant que la plupart de temps une seule caisse reste ouverte à partir de 13h30 ?

# La question a été transmise à la directrice du restaurant.

12- De même pour la cafétéria, 1 caisse sur 2 reste ouverte à partir de 14h parfois alors que l'affluence est grande à cette heure-là, ce qui provoque une attente très longue.

## La question a été transmise à la directrice du restaurant.

13. La direction a répondu en réunion DP (octobre 2015) qu'un recrutement définitif est prévu sur le poste rédacteur en chef adjoint mag arabophone (congé sabbatique). Quand le lancement du poste en mobilité interne est-il prévu ?

# Un appel à candidature sera lancé au plus vite, mais il s'agit d'un CDD de remplacement d'une salariée en congé sabbatique.

14. Deux postes en rédaction en chef manquent en Mag arabophone "rédacteur en chef MAG/Rédacteur en chef adjoint mag AR". Pourquoi la direction de la rédaction arabophone privilégie-t-elle toujours le fonctionnement provisoire qui coûte cher et installe l'instabilité ? Pourquoi ne pas faire appel à la mobilité interne ?

#### Un appel à candidature pour le poste de rédacteur en chef sera lancé au plus vite.

15. Le correspondant de la chaîne arabe de France 24 en Algérie ne travaille plus depuis plusieurs mois. Présent depuis plusieurs années, ses propositions de sujets n'obtiennent plus de réponses depuis

plusieurs mois. Devant son insistance, la Direction l'a informé qu'un contrat avec le prestataire technique local a cessé. Ce correspondant n'est pas le prestataire technique. Pourquoi lui applique-t-on un contrat qui ne le concerne pas ?

Le contrat passé avec la société de production prévoyait la mise à disposition de ce correspondant, par cette société. Le contrat a pris fin le 31 août 2015, et par conséquent avec lui, la mise à disposition du correspondant. Une mise en concurrence va être effectuée pour la prestation depuis l'Algérie, très prochainement.

16. Est-il possible de demander une année sabbatique et d'y renoncer ? Sous quelles conditions ?

Cette demande est possible à condition que le recrutement pour remplacer la personne partant en congé sabbatique ne soit pas finalisé.